

RAPPORT DE MISSION

2023-2024

du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Document réalisé par la référente Mission

SOMMAIRE

Edito.....	1
01. Qui sommes-nous ?.....	3
Notre activité.....	4
Nos offres de services.....	5
Notre équipe.....	6
02. Notre Mission.....	7
La continuité de notre Mission.....	8
Notre raison d'être explicitée.....	9
Notre Mission sur 3 piliers.....	10
Le pilotage de notre Mission.....	11
Les résultats depuis notre dernier rapport de Mission.....	12
03. Nos objectifs et leurs résultats.....	13
Objectif 1.....	14
01. Diffuser les informations à notre écosystème pour sensibiliser aux enjeux socio-environnementaux.....	15
02. Proposer des services RSE.....	16
03. Promouvoir la dynamique au sein de la profession.....	17
Conclusion sur l'objectif statutaire.....	18
Objectif 2.....	19
04. Assurer un niveau de compétences élevé des collaborateurs....	20
05. Innover dans nos pratiques d'audit et nos offres de services.....	21
06. Renforcer le sens au travail et l'engagement des collaborateurs.....	22
Conclusion sur l'objectif statutaire.....	23
Objectif 3.....	24
07. Etre un auditeur numériquement responsable.....	25
08. Réduire l'empreinte carbone de notre écosystème.....	26
09. Soutenir des initiatives sociétales en faveur de l'environnement.....	29
Conclusion sur l'objectif statutaire.....	30

ÉDITO

Chers Collaborateurs, Chers Partenaires,

L'heure est venue de partager le fruit de notre engagement continu en tant que Société à Mission, à travers le rapport annuel d'AUCENTUR. Ce document n'est pas seulement un reflet de notre travail, il est la concrétisation de notre raison d'être et symbolise notre dévouement à une vision où chaque décision compte dans la balance du progrès économique, social et environnemental.

Inscrite dans le marbre de notre ADN d'entreprise, notre Mission influence notre culture et notre stratégie, et elle est le moteur de notre innovation. Ce n'est pas simplement un objectif à atteindre, mais une philosophie qui façonne notre approche du futur, une trajectoire pensée pour le long terme où performance rime avec responsabilité.

Dans un contexte économique et sociétal en pleine mutation, nous avons démontré qu'une autre façon d'exercer notre métier d'auditeur est non seulement possible, mais nécessaire. Notre mission ne se limite plus à certifier des comptes ou à évaluer des performances : nous sommes devenus des architectes du changement, accompagnant nos clients dans leur transformation vers des modèles plus durables et responsables.

Les résultats présentés dans ce rapport sont le fruit d'un engagement collectif remarquable. Les initiatives d'audit extra-financier que nous avons lancées, comme la mission d'OTI Dividendes Climat, ont non seulement enrichi notre approche d'audit financier, mais ont aussi permis de développer une complémentarité indispensable, affirmant notre rôle de pionnier dans notre secteur.

Nos équipes ont su faire preuve d'audace et de créativité pour repenser nos pratiques, tout en maintenant le plus haut niveau d'exigence qui caractérise AUCENTUR depuis sa création.

Mais au-delà des réalisations, ce rapport est avant tout une invitation à l'action. Il dessine les contours d'une profession en pleine réinvention, où l'audit devient un levier de transformation positive. Chaque chapitre illustre notre conviction profonde : la performance économique n'a de sens que si elle s'inscrit dans une ambition de création de valeur partagée.

Je vous invite à parcourir ce document avec un regard neuf. Vous y trouverez, non pas une simple compilation de faits et de chiffres, mais le récit d'une transformation en marche, portée par des femmes et des hommes convaincus que leur métier peut contribuer à construire un monde plus vertueux.

Cette mission nous engage et nous grandit. Elle donne du sens à notre expertise et transforme chaque défi en opportunité d'innovation. C'est cette vision que nous continuerons à porter avec détermination, conscients de notre responsabilité et confiants dans notre capacité collective à faire bouger les lignes.

Bien sincèrement,



Laurence Vergaïlle



QUI SOMMES- NOUS ?

01

Notre activité

Auditeurs financiers depuis 2006, Aucentur est aujourd'hui un cabinet d'audit d'informations financières et extra-financières. Nous certifions et vérifions les informations afin d'apporter valeur et confiance.

9 collaborateurs

+ de 100 Audits réalisés en 2024

L'essence de notre métier d'auditeur est de conférer de la valeur, en apportant de la confiance, aux informations financières et extra-financières.

Ces informations alors reconnues d'intérêt général, ont une valeur d'usage à disposition de toutes parties prenantes.

Notre raison d'être :

“ Contribuer à la confiance dans un environnement économique durable en témoignage de notre prise de conscience concernant les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. ”



(N°3-1913 rév.0, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Nos offres de services

Audit d'informations financières

Missions d'audit légal ou contractuel, interventions dans le cadre d'acquisition d'entreprise ou de restructuration juridique.

O.T.I Société à Mission

Audits réglementaires ou volontaires des entreprises ayant la qualité de Société à Mission. Vérification des objectifs sociaux et environnementaux et émission d'un avis.

CSRD et Rapports Durabilité

Réalisation d'audits des rapports de durabilité (CSRD) et accompagnement des structures dans la mise en place des nouvelles réglementations.

Due Diligence ESG

Accompagnement des investisseurs dans la réalisation des audits ESG sur l'ensemble du cycle d'investissement. Apport de fiabilité aux informations collectées et communiquées.

Bilan Carbone©

Réalisation de Bilans Carbone© selon la méthodologie développée par l'ABC et l'ADEME. Accompagnement des organisations dans leur stratégie de décarbonation suivant la méthodologie Act Pas à Pas.

Stratégie RSE

Accompagnement des entreprises dans la mise en place de leur stratégie RSE. Réalisation de diagnostics de maturité RSE et aide à la mise en place d'une stratégie cohérente avec les enjeux propres de chaque entité.

Dividendes Climat

Quantification et valorisation de l'impact climatique positif des entreprises, mesuré en tonnes de CO2 équivalent évitées. Élaboration d'un suivi transparent de la performance environnementale basé sur un protocole standardisé.



Notre équipe

“ Seuls, nous pouvons faire si peu ; ensemble, nous pouvons faire beaucoup. ” Helen Keller



Laurence Versailles
Fondatrice et
Commissaire aux comptes



Bruno Bessonnet
Commissaire aux
comptes



Jean-Luc Bessonnet
Commissaire aux
comptes



Clémence Chrobot
Chargée de RSE



Mathilde Bouveret
Auditrice RSE



Meryem Nouali
Auditrice



Romain Grilleres
Auditeur



Ophélie Garbay
Auditrice



Camille Tournadre
Auditeur



Thomas Chabanne
Auditeur



**Charles-Henri
Nouel**
Auditeur



NOTRE MISSION

02

La continuité de notre Mission

En choisissant d'adopter une raison d'être et nous fixer des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous engageons pleinement dans la création d'une société plus durable. Notre Mission est notre boussole, orientant chaque décision qu'elle soit stratégique ou opérationnelle, avec des impacts à court et long terme.



"Une entreprise se crée seulement si elle répond à un besoin spécifique et perdure si elle maintient une dynamique d'invention, d'innovation et de création collective. Elle contribue à un ensemble économique et social, en constituant un réseau de clients, de fournisseurs ou de sous-traitants, en s'insérant dans un écosystème. Chaque entreprise a donc une raison d'être non réductible au profit."

Rapport Notat – Senard, 2018

L'intégration de notre raison d'être dans nos statuts marque l'aboutissement d'une réflexion profonde sur le rôle crucial de l'entreprise dans la société moderne. En nous déclarant Société à Mission, nous affirmons notre volonté de participer activement à la redéfinition du rôle de l'entreprise, alliant performance économique et impact sociétal positif.

En tant que commissaires aux comptes, la loi nous confère une Mission d'intérêt général : « *Les commissaires aux comptes certifient, en justifiant de leurs appréciations, que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la personne ou de l'entité à la fin de cet exercice.* » - Article L821-53 du code de commerce.

Toutefois, nous avons fait le choix d'aller plus loin dans notre Mission, en intégrant les différents enjeux sociétaux auxquels nous pouvons répondre.

Notre raison d'être explicitée

Aucentur a évolué au-delà du simple cabinet d'audit financier pour devenir un acteur clé de l'audit financier et extra-financier. Cette transformation reflète notre engagement profond envers les enjeux sociétaux actuels et notre volonté de contribuer à un avenir durable.

La confiance comme pilier central

La confiance est au cœur de notre Mission et de notre activité. En tant qu'auditeurs, nous sommes les garants de cette confiance, apportant fiabilité et crédibilité aux informations financières et extra-financières. Notre rôle est crucial pour instaurer et maintenir la confiance au sein de l'écosystème économique.

Vers un environnement économique durable

Cet environnement économique est envisagé comme un large écosystème d'acteurs économiques. Un tel environnement, selon notre Mission, doit s'assurer de garantir et de trouver l'équilibre entre les trois piliers du développement durable.

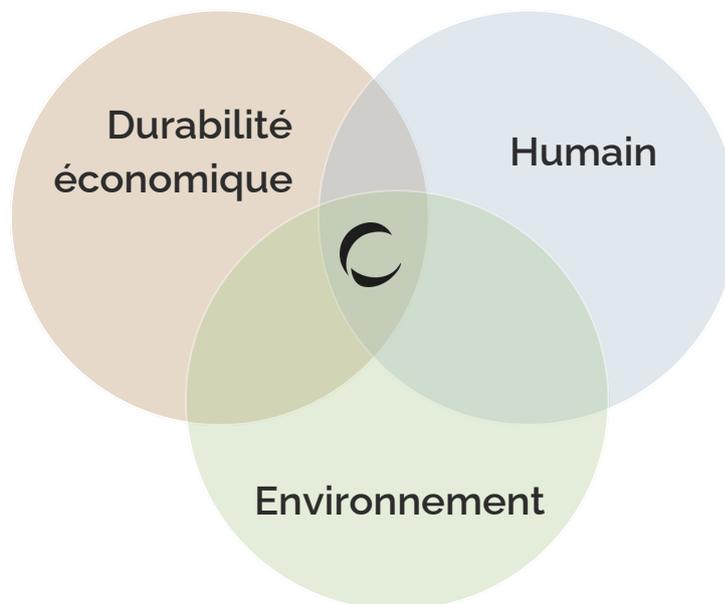
Notre rôle d'acteur indépendant

Notre indépendance dans la vérification des informations nous permet de jouer un rôle crucial. Nous contribuons activement au développement durable en apportant transparence et crédibilité aux données reportées par les entreprises. Au-delà de la simple vérification, notre ambition est de participer activement à la création de valeur.



Notre Mission sur 3 piliers

Ces piliers, sous-tendus par la valeur fondamentale de la confiance, reflètent notre engagement envers les principes du développement durable. Ils assurent l'alignement entre notre raison d'être et nos actions quotidiennes, faisant de notre Mission non pas une simple déclaration, mais un véritable moteur de transformation pour notre entreprise et notre écosystème.



Où notre rôle d'accélérateur vise à instaurer une confiance durable au sein de l'écosystème économique, contribuant ainsi à sa stabilité et à sa prospérité.

En valorisant le sens dans nos pratiques professionnelles, nous nous engageons à enrichir l'expérience de chacun, collaborateurs comme clients.

À travers notre engagement pour la préservation de notre planète, nous visons à sensibiliser et accompagner chacun dans la réduction de son empreinte environnementale.

Le pilotage de notre Mission

L'année 2023/2024 a marqué une étape cruciale dans la réalisation et l'ancrage de notre Mission au sein d'Aucentur. Nous avons observé une intégration profonde de notre statut de Société à Mission dans notre identité et notre fonctionnement quotidien.

Gouvernance et pilotage

- Mathilde, notre référente de Mission, continue de jouer un rôle central dans l'animation et le pilotage de notre démarche
- Clémence a rejoint l'équipe, renforçant notre capacité à mettre en œuvre les actions concrètes et à assurer l'exécution opérationnelle de la Mission
- Notre tableau de bord de pilotage s'est affiné, permettant un suivi plus précis de nos objectifs et une intégration fluide de la Mission dans la gestion globale de l'entreprise

Collaboration et alignement

Mathilde travaille en étroite synergie avec la direction et les équipes opérationnelles. Cette collaboration transversale garantit que chaque action entreprise s'aligne parfaitement avec notre raison d'être, créant une cohérence à tous les niveaux de l'organisation.

Mesures d'impact et indicateurs

Nous avons franchi une étape importante dans la définition et l'affinage de nos indicateurs de suivi. Cette année a vu l'émergence d'indicateurs d'impact pertinents, nous permettant de :

- Piloter notre Mission avec une précision accrue
- Évaluer concrètement les effets de nos initiatives en matière de responsabilité sociale et de durabilité environnementale
- Quantifier notre contribution réelle aux objectifs que nous nous sommes fixés



Les résultats depuis notre dernier rapport de Mission

Comme évoqué précédemment, notre Mission s'est construite au fil du temps, en se perfectionnant au fur et à mesure de nos réflexions.



Novembre 2023

Audit COFRAC pour accréditation OTI



Février 2024

Arrivée de notre alternante RSE



Mai 2024

Adhésion au Cercle des OTI et à la Communauté des entreprises à Mission



Mai 2024

Mise en place d'un Comité d'entreprise

Les faits marquants de cette année



Renforcement du
pôle durabilité



Adhésion



NOS OBJECTIFS ET LEURS RÉSULTATS

2022/2023 : avril 2022 au 31 décembre 2023

2023/2024 : 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

03

OBJECTIF 1

Être accélérateur du changement économique durable de notre écosystème

Ces dernières années, Aucentur s'est résolument engagée à jouer un rôle crucial en tant qu'accélérateur du changement économique durable au sein de son écosystème. Les actions entreprises reflètent notre détermination à assurer des pratiques commerciales responsables tout en contribuant à l'évolution positive de notre environnement économique. Cet objectif se décline en trois axes majeurs, chacun contribuant à la transformation de notre écosystème.



01. Diffuser des informations à notre écosystème pour les sensibiliser aux enjeux socio-environnementaux

La communication joue un rôle essentiel dans la promotion du développement durable. Notre objectif est d'éduquer et d'encourager des pratiques responsables au sein de notre écosystème professionnel. En 2024, nous avons renforcé notre équipe avec l'arrivée de Clémence, chargée de la communication chez Aucentur. Elle collabore étroitement avec Altus, notre agence partenaire depuis deux ans, pour amplifier notre impact communicationnel.

Réalisations clés :

- Refonte de notre site internet, mettant en avant nos nouvelles offres de services et améliorant la visibilité de nos communications
- Développement d'un processus de diffusion efficace, fruit d'une réflexion approfondie sur nos sujets de communication

Indicateurs	2022/ 2023	2023/ 2024	Objectif 2025
% de publications sur la durabilité	74%	75%	>70 %
Nombre de personnes touchées	384 impressions	11 235 impressions	15 000 impressions

Notre trajectoire :

Nous souhaitons toujours diversifier nos canaux de communication et notamment instaurer une newsletter ciblée à nos parties prenantes.

Nous souhaitons continuer d'être apporteurs d'informations fiables sur les sujets de durabilité pour notre écosystème.

02. Proposer des services RSE

L'année 2024 a marqué notre affirmation en tant que cabinet d'audit financier et extra-financier. Nous avons élargi notre offre de services pour répondre aux besoins croissants en matière de RSE et de durabilité.

Nouvelles offres développées :

- Attestation de Dividendes climat
- Accompagnement et Audit CSRD

Pour garantir l'excellence de nos prestations, nous avons investi dans la formation de notre équipe :

- Mathilde a suivi une formation sur l'audit de Bilan Carbone ainsi que sur l'empreinte carbone dans le secteur viticole
- Laurence poursuit ses 90 heures de formation du Visa Durabilité

En février 2024 nous avons aussi accueilli Clémence en stage de 6 mois pour nous aider au développement du pôle Durabilité.

Indicateurs	2022/ 2023	2023/ 2024	Objectif 2025
Nombre de missions "RSE" initiées	7	10	15
% du CA représenté par les missions "RSE"	1%	6,40%	17%

Notre trajectoire :

Fort de notre expérience accumulée et de notre offre de services RSE bien établie, nous visons à améliorer continuellement notre accompagnement. Nous prévoyons de développer de nouveaux outils pour gagner en qualité et en efficacité, répondant ainsi aux besoins évolutifs de nos clients en matière de durabilité.

03. Promouvoir la dynamique au sein de la profession

Cette année, nous avons intensifié nos efforts pour promouvoir la durabilité au sein de notre profession. Nos actions principales incluent :

- Animation de formations pour la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sur les sujets de durabilité et notamment dans le parcours de visa Durabilité permettant aux Commissaires aux Comptes d'auditer des rapport durabilité (CSRD)
- Participation active à des événements professionnels, avec 2 interventions sur les thématiques de durabilité (Journée de l'évaluation et Club FCI)

Nous nous assurons aussi de manière moins formel d'être des portes parole de la durabilité au sein de notre écosystème professionnel en interagissant régulièrement sur ces sujets avec nos confrères et parties prenantes.

Indicateurs	2022/ 2023	2023/ 2024	Objectif 2025
Nombre d'interventions RSE et d'initiatives réalisées	17 formations dispensées 3 interventions	42 formations dispensées 2 interventions	> 40 formations dispensées 20h/an dédiées aux interventions (préparation + intervention)

Notre trajectoire :

Notre vision à moyen et long terme est de continuer à former nos confrères et de contribuer au développement de formations, notamment aux côtés de la CNCC. Nous aspirons également à participer activement à l'élaboration de nouvelles formations, positionnant Aucentur comme un acteur clé dans l'évolution de notre profession vers des pratiques plus durables.

CONCLUSION DE L'OBJECTIF 1



En adoptant ces initiatives, Auceentur confirme son rôle d'accélérateur du changement économique durable au sein de notre écosystème. Nos actions en matière de diffusion d'information, d'innovation de services RSE et de promotion au sein de la profession démontrent notre engagement concret. Ces efforts ont déjà un impact tangible sur nos clients et partenaires, contribuant à élever les standards de l'audit durable. Bien que des défis persistent, notamment dans l'élargissement de notre influence et la quantification précise de notre impact à long terme, nous sommes convaincus que notre approche continuera à inspirer et à transformer notre environnement économique vers plus de durabilité.

Le mot de la référente Mission



Cette année Auceentur s'est concentrée sur le développement des nouvelles offres de services initiées depuis 2022. Ces dernières sont maintenant opérationnelles et nous mettons l'accent sur la formation et la diffusion d'informations.

L'identification précise des parties prenantes n'a pas été réalisée, c'est donc toujours à prévoir pour les années futures.

Maintenant que de nombreuses initiatives ont été mises en place il s'agit pour cette prochaine année de les consolider et s'assurer de leur efficacité.

Encore une année de réussite de cet objectif.

OBJECTIF 2

Créer du sens dans nos pratiques professionnelles

La création de sens dans nos pratiques professionnelles est une pierre angulaire de la Mission d'Aucentur. Cet objectif se concrétise à travers trois piliers interconnectés : assurer un niveau de compétence élevé de nos collaborateurs, innover dans nos pratiques d'audit et nos offres de services, et renforcer le sens au travail. En développant les compétences de nos équipes et en innovant constamment, nous permettons à chacun de comprendre et d'enrichir son rôle. Cette approche globale vise à ce que chaque collaborateur trouve du sens dans ses actions quotidiennes, contribuant ainsi à notre Mission collective.



04. Assurer un niveau de compétence élevé des collaborateurs

Le développement continu des compétences de nos collaborateurs est au cœur de notre stratégie. Cette approche vise à garantir l'excellence de nos services, mais aussi à permettre à chacun de comprendre en profondeur les enjeux de son métier et d'y trouver du sens.

Initiatives majeures :

- Formations basées sur les thématiques demandées par les collaborateurs lors des entretiens annuels
- Organisation régulière de sessions de formation continue
- Maintien des petits-déjeuners RSE, sensibilisant notre équipe d'audit financier aux enjeux de durabilité

Indicateurs	2022/ 2023	2023/ 2024	Objectif 2025
-------------	---------------	---------------	------------------

Nombre moyen d'heure de formation par ETP	32h*	22h	25h
---	------	-----	-----

*Valable du 1 janvier 2023 au 31/12 2023

Diminution entre 2023 et 2024 du fait d'un changement de méthodologie de calcul du nombre d'ETP (pour assurer une représentativité de nos pratiques nous avons inclus dans les ETP les stagiaires et les alternants en fonction de leur temps passé dans l'entreprise).

Notre trajectoire :

Notre ambition est de créer un environnement propice à l'apprentissage continu, où chaque collaborateur peut développer ses compétences et approfondir sa compréhension de notre Mission collective. Nous visons à doter nos équipes des connaissances et des outils nécessaires pour relever les défis d'un environnement économique en constante évolution.

05. Innover dans nos pratiques d'audit et nos offres de services

L'innovation est un pilier essentiel de notre démarche chez Aucentur. Elle nous permet non seulement d'adapter nos services aux besoins évolutifs de notre écosystème. Cette année nous avons fait le choix de nous concentrer sur la conception de nouvelles **offres de services "durabilité"**:

- Dividendes Climat
- OTI Rapport Durabilité
- Accompagnements CSRD

Cette notion d'innovation doit être interprétée non seulement dans les services que nous proposons mais aussi dans la manière dont nous les réalisons, nous pouvons aussi comprendre l'innovation comme une innovation de procédés.

Indicateurs	2022/ 2023	2023/ 2024	Objectif 2025
Nombre d'offres de services RSE	3	6	7 en cumul



Notre trajectoire :

Ayant développé une première gamme de services durables étoffée, nous projetons pour les années suivantes, d'affiner nos outils et continuer à nous former sur ces thématiques.

Cet objectif d'innovation ne doit plus se résumer au pôle extra-financier mais aussi à l'innovation dans nos processus d'audit financier.

06. Renforcer le sens au travail et l'engagement des collaborateurs

Notre Mission de contribuer à un environnement économique durable commence par notre propre structure. Pour concrétiser cet engagement, nous avons mis en place depuis 2 ans maintenant un questionnaire annuel QVT, donnant la parole à nos collaborateurs.

Suite aux retours de ce questionnaire, il a été mis en place en 2023-2024 :

- Conserver les petits-déjeuners RSE réguliers
- Modification de la politique de télétravail
- Un comité d'entreprise externalisé
- Une mutuelle d'entreprise plus avantageuse

En impliquant activement nos collaborateurs dans ces décisions, nous souhaitons créer un environnement dans lequel chacun peut trouver du sens. Cette année un questionnaire de sens a été élaboré, il a été intégré lors des entretiens annuels de juillet.

Indicateurs	2022/ 2023	2023/ 2024	Objectif 2025
Mise en place d'un questionnaire de sens	3.4/4* *note de la question dans le questionnaire de sens	Réalisation du questionnaire et intégration à l'entretien annuel	Exploiter le questionnaire 2024

Notre trajectoire :

Nous souhaitons continuer à explorer les diverses facettes du sens au travail et surtout comment le favoriser.

Pour cela nous allons organiser des retours d'expérience sur ce prototype de "questionnaire de sens" et exploiter les résultats de cette première année.

L'objectif est de bien comprendre la signification de cette notion pour les collaborateurs et mettre un plan d'action pour le favoriser.

CONCLUSION DE L'OBJECTIF 2

Les actions mises en place cette année, issues directement des retours de nos collaborateurs, ont marqué un pas important dans notre objectif de créer du sens dans nos pratiques professionnelles. L'amélioration des conditions de travail et l'accent mis sur la compréhension de notre Mission ont contribué à renforcer l'alignement entre les aspirations individuelles et nos objectifs collectifs.

Nous sommes conscients que la création de sens est un processus continu. Bien que nos actions aient posé des bases solides, il reste encore du chemin à parcourir. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts, à rester à l'écoute de nos équipes et à continuer d'innover dans nos pratiques pour approfondir le sens que chacun trouve dans son rôle chez Aucentur.

Le mot de la référente Mission

Aucentur a démontré un engagement sérieux dans sa démarche de création de sens au travail. L'approche participative, basée sur les retours des collaborateurs, est particulièrement pertinente pour une structure de cette taille. Les actions mises en place semblent avoir un impact positif sur l'engagement des équipes. Il serait bénéfique d'approfondir la réflexion sur les différentes manières de créer du sens dans les pratiques professionnelles, peut-être en s'inspirant d'autres entreprises du secteur. Bien que des progrès soient visibles, cet objectif statutaire reste complexe à maîtriser pleinement. Aucentur devra maintenir ses efforts sur le long terme et rester vigilant quant à l'évolution des attentes de ses collaborateurs pour continuer à progresser sur cet axe.



OBJECTIF 3

Prendre soin de la planète

La prise en compte des enjeux environnementaux n'est plus simplement un impératif éthique, mais un élément crucial pour l'évolution et la pérennité des entreprises au XXI^e siècle.

Bien que notre impact environnemental direct soit modeste en tant que cabinet d'audit, nous avons choisi d'embrasser cette responsabilité avec conviction. Nous entendons cet objectif de "prendre soin de la planète" de deux manières : réduire notre propre empreinte environnementale et sensibiliser notre écosystème à l'importance de la durabilité.



07. Être un auditeur numériquement responsable

En tant que cabinet d'audit, notre utilisation du numérique est au cœur de nos activités. Nous reconnaissons que, malgré notre taille modeste, nos pratiques numériques ont un impact environnemental.



Actions mises en place cette année :

- Sensibilisation de nos collaborateurs aux bonnes pratiques numériques
- Adoption d'une charte du numérique responsable
- Application de recommandations de l'Institut du Numérique Responsable dans nos pratiques quotidiennes

Indicateurs	2022/ 2023	2023/ 2024	Objectif 2025
% de collaborateurs sensibilisés au numérique responsable*	80%	100%	Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs

*(ayant signé la charte du numérique responsable)

Notre trajectoire :

Notre ambition est de continuer à développer des pratiques du numérique responsable, notamment en interrogeant et sélectionnant des fournisseurs engagés sur les plans sociaux et environnementaux. Nous aspirons à ce que chaque collaborateur devienne un ambassadeur du numérique responsable, partageant ainsi ses valeurs et pratiques avec nos clients dans le but de réduire ensemble notre impact numérique.

08. Réduire l'empreinte carbone de notre écosystème



Acteur de l'environnement économique, nous avons décidé de réaliser notre Bilan Carbone© 2023. Si nous souhaitons construire une société durable, la réduction de l'empreinte environnementale collective est essentielle, à toutes les échelles.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis cet objectif en objectif de Mission. Nous souhaitons contribuer à la création d'un environnement économique durable, et notamment par l'exemple.

Bien que notre impact soit minime, nous avons fait le choix de nous saisir de ce sujet et de se fixer des objectifs de réductions.

Un travail sur nos fournisseurs a été réalisé, nous avons choisi de travailler avec des fournisseurs locaux, notamment pour le café et pour nos fournitures de bureau.

L'objectif poursuivi par la réalisation d'un Bilan Carbone©, est également de sensibiliser nos clients et parties prenantes. Nous avons ainsi depuis 2023 décidé d'afficher sur nos factures l'équivalent CO2 de notre prestation.

Actions mises en place en 2023/2024 :

- Insertion de l'équivalent CO2 de nos prestations sur nos factures
- Formation Bilan Carbone viticulture
- Efforts majeurs sur les déplacements professionnels et concernant le pôle durabilité, utilisation exclusive du train ou du covoiturage.
- Travail sur l'offre de services d'accompagnement à la décarbonation
- Réalisation de nos premières Mission Bilan Carbone©

NOS OBJECTIFS

Indicateurs	2022/ 2023	2023/ 2024	Objectif 2025
Nombre d'actions réalisées en vue d'agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'Aucentur et de notre environnement économique	6	5	à venir



Pour **2025** nous souhaitons calculer plus précisément nos émissions évitées grâce à la mise en place de nos actions et accentuer la sensibilisation et la proposition d'offres de services relatives à la diminution de l'empreinte carbone de notre écosystème.



Notre trajectoire :

La mise en place d'une stratégie de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris est une priorité.

Ensuite nous souhaitons mettre en place en 2025 un dispositif incitatif pour nos collaborateurs afin de privilégier les mobilités douces lors des déplacements professionnels.

Concernant notre écosystème proche, le travail sur nos fournisseurs est toujours d'actualité et nous souhaitons fiabiliser les informations collectées pour réaliser notre Bilan Carbone®.

09. Soutenir des initiatives sociétales en faveur de l'environnement

Nous participons activement à des initiatives environnementales, reconnaissant que notre impact peut être décuplé par la collaboration. Nous nous sommes engagés à soutenir des actions dépassant notre échelle individuelle, en allouant des ressources financières et du temps à des organisations.



Pour décupler notre impact, nous avons choisi de reverser 1% de notre chiffre d'affaires à des causes environnementales, par l'organisation 1% for the Planet. Nous avons fait le choix de cette organisation car elle nous permet de multiplier les dons et cibler les organisations dans le besoin. Nous avons également participé activement à des événements tels que le sommet Change Now, où Mathilde était Team Leader du pôle Cities en 2023 et Clémence en 2024.

Indicateurs	2022/ 2023	2023/ 2024	Objectif 2025
€ reversés	7 539€	8 808€	1% du CA de l'année précédente
Nombre d'heures de bénévolat données	28h	32h	Mise en place du mécénat de compétence/ mission pro bono

Notre trajectoire :

Nous souhaitons continuer de soutenir financièrement des organisations dédiées à la protection de l'environnement et inscrire sur le long terme cette pratique. Sur la partie "active" de notre soutien à des causes environnementales, nous envisageons de mettre nos compétences d'auditeurs au service d'organisations qui oeuvrent pour ces sujets. Nous aspirons à ce que cet engagement pour la planète soit porté par toute notre équipe, impliquant chacun dans ces efforts communs pour un avenir durable.

CONCLUSION DE L'OBJECTIF 3



Prendre soin de la planète est devenu une nécessité. Chez Aucentur, nous avons initié des actions concrètes, tant en interne qu'auprès de notre écosystème, pour contribuer à cet effort collectif.

Nos initiatives en matière de numérique responsable et de réduction de l'empreinte carbone, bien que modestes encore aujourd'hui, démontrent notre engagement sincère. Nous sommes conscients qu'il reste un long chemin à parcourir, mais chaque action compte.

En sensibilisant nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires, nous espérons avoir un effet multiplicateur qui dépasse largement notre impact direct. Notre défi pour l'avenir sera de maintenir cet élan tout en trouvant des moyens innovants d'amplifier notre influence positive sur l'environnement.



Le mot de la référente mission

Aucentur démontre une prise de conscience réelle des enjeux environnementaux, remarquable pour une structure de cette taille. Les actions entreprises, bien que limitées, sont pertinentes et bien ciblées. L'approche consistant à allier pratiques internes responsables et sensibilisation de l'écosystème est particulièrement judicieuse. Cependant, il serait bénéfique de quantifier plus précisément l'impact de ces actions et de se fixer des objectifs chiffrés pour les années à venir. De plus, l'exploration de partenariats avec des organisations environnementales pourrait renforcer l'expertise d'Aucentur dans ce domaine. Dans l'ensemble, l'engagement d'Aucentur pour prendre soin de la planète est prometteur, mais nécessitera un effort continu et une vigilance constante pour se traduire en impact significatif à long terme.

auCentur
AUDIT FINANCIER & EXTRA-FINANCIER

“ACCÉLÉRATEUR DE VOS VALEURS”

 19-21 Rue du Commandant Cousteau, Bordeaux
5 Avenue de Messine, Paris
75 Rue de la Villette, Lyon

 05.56.97.77.76

www.aucentur.fr

AUCENTUR

SARL AU CAPITAL DE 10 000 Euros

Siège social :

19 rue Commandant Cousteau

33100 BORDEAUX

**Rapport de l'organisme tiers indépendant
sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux
Période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024**

Réf : Rapport OTI – SAM_2024_7 – AUCENTUR
Ce rapport contient 7 pages

8, Chemin de la Terrasse – BP 45122 – 31512 TOULOUSE Cedex 5 – Tél. 05 62 47 73 73 – www.sygnatures.com

Société par actions simplifiée d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Toulouse Midi-Pyrénées

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse

Capital de 324 365,57 € - RCS Toulouse B 333 321 628 - N° Intracommunautaire : FR44 333 321 628

AUCENTUR

SARL AU CAPITAL DE 10 000 Euros

Siège social :

19 rue Commandant Cousteau
33100 BORDEAUX

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux Période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC Validation/Vérification sous le numéro 3-1894¹ relatif aux sociétés à mission, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du référent de mission et relatives à la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L.210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

¹ Portée est disponible sur le site www.cofrac.fr
SYGNATURES V4 v2024-07-29

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis et sous-tendant les objectifs sociaux et environnementaux précités,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que
- par conséquent, la société AUCENTUR respecte chacun des objectifs inscrits dans ses statuts qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Observations et commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

Pour une meilleure compréhension de notre avis, nous vous indiquons avoir apprécié l'atteinte des résultats au 30 juin 2024 au regard d'objectifs et trajectoires définis en interne à la société mais non retranscrits au titre de la période évaluée dans le rapport du référent de mission au titre de l'exercice clos au 30 juin 2024.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction :

- de constituer un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;

- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du référent de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du référent de mission.

Il appartient au référent de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion de la gérance.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Sociétés à mission*, complété des procédures propres de l'organisme tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre septembre et novembre 2024 sur une durée totale d'intervention de 1 semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 3 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence, au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;

- la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du référent de mission établi depuis la déclaration du statut d'entreprise à mission ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
- les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesure de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini et si les objectifs opérationnels sont cohérents avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du référent de mission ;
 - nous avons échangé avec le référent de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du référent de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Moyens mis en œuvre :
- par entretien avec l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation de ces moyens et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;

– Sincérité des indicateurs de performance

- nous avons vérifié la présence dans le rapport du référent de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent entre 20% et 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du rapport du référent de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

– Non-respect d'un ou de plusieurs objectifs sociaux et environnementaux

Dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas respectés, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du référent de mission. Au regard du contexte de l'entité, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis. Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Toulouse, le 25 novembre 2024

SYGNATURES SAS



Laure MULIN